Livret d'Accueil

Maison de Retraite

Le Bois Joli

Établissement Privé Indépendant

Maison de Retraite le Bois Joli

1 rue du Regard

91350 Grigny-Village

Tél : 01-69-25-60-00

Fax : 01-69-25-61-69

contact@leboisjoli91.com

https://www.facebook.com/ehpad.leboisjoli.7/

Site internet : leboisjoli-grigny.fr

Monsieur Didier Kouhana, Directeur Général, ainsi que l'ensemble du Personnel vous souhaitent la Bienvenue.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant notre établissement.

Ce document a été élaboré conformément au code de l'action social et des familles et à la loi n° 20520-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2009 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.A.S.F.

L'esprit du Bois Joli

Nous plaçons les résidents et leur bien être au cœur de nos préoccupations. A l'écoute de leurs envies, nous mettons tout en œuvre pour les satisfaire. Nos équipes sont dynamiques et créatives. Le Bois Joli est un lieu de vie ou chacun et chacune participent à l'esprit familial de la maison.

Présentation

Le Bois Joli est chargé d'histoire. Ancienne résidence de la famille Guerin, la bâtisse devient par la suite un couvent, un séminaire, une maison de repos puis une maison de retraite en 1957.

Autour de la bâtisse, un agréable chemin nous entraine dans le parc arboré où un terrain de pétanque et des bancs attendent les promeneurs. A l'entrée de l'établissement, la terrasse ensoleillée nous invite à la détente.

Situé au cœur du vieux Grigny, nous sommes près des commerces et des moyens de transport. Proche des lacs de Viry-Châtillon où nous aimons nous promener, notre maison de retraite bénéficie d'un cadre privilégié pour toute personne souhaitant profiter du calme dans un site sécurisé.

Le statut

La résidence est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'établissement est privé et non habilité à l'aide-sociale à l'hébergement.

En vertu de la convention tripartite signée avec les représentants de l' Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Général de l'Essonne en 2007 et renouvelée le 23 décembre 2014.

Le public accueilli

La résidence accueille des personnes âgées à partir de 60 ans, pour lesquelles le maintien à domicile est rendu difficile en raison de l'apparition de problème de santé et/ou du besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne. Nous pouvons recevoir des personnes de moins de 60 ans avec une dérogation du Conseil Général.

La sécurité

La surveillance est assurée 24h/24 par les équipes ainsi qu'un système de vidéosurveillance. La nuit, deux soignantes sont présentes systématiquement.

Une astreinte téléphonique est assurée 24h/24h par l'équipe médicale et par une permanence de 6/7 jours par la Direction.

La Résidence relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J. il bénéficie d'un avis favorable de la commission de Sécurité et d'Accessibilité en date du 18 décembre 2013.

Votre chambre

Vous disposez d'un lit médicalisé, d'une table de chevet, d'une armoire, d'un fauteuil, d'une table, d'une chaise et d'un dispositif d'appel malade sous forme de montre portée au poignet. Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette.

Si vous le souhaitez, vous pouvez personnaliser votre chambre avec vos propres meubles et vos objets de décoration.

Toutes les chambres du RDC et du 1er étage bénéficient d'un balcon. Les chambres du Rez de Jardin ont un balcon ou une petite terrasse.

Le téléphone et la télévision

Vous pouvez équiper votre chambre d'un poste téléphonique avec un accès direct à l'extérieur. Le numéro de la ligne est communiqué lors de votre entrée dans la résidence. Le téléphone est fourni par la famille ou l'ayant droit.

Vous pouvez également équiper votre chambre d'un téléviseur, relié à l'antenne de l'établissement.

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour ouvrable et peut être envoyé depuis l'accueil.

Internet

Vous avez accès au wifi de l'établissement. Le code d'accès vous sera communiqué lors de votre entrée dans la résidence.

Le linge

L'entretien du linge est pris en charge dans l'établissement. Cette prestation comprend le marquage, le nettoyage, le repassage et le rangement.

Il est recommandé de déposer votre linge quelques jours avant votre arrivée afin que nous ayons le temps de le marquer à votre nom.

La restauration

Les repas sont cuisinés sur place. Ils sont servis dans votre chambre ou dans les salles à manger.

Le Petit Déjeuner

Servi en chambre de 7h45 à 8h30

Le Déjeuner

1er service de 11h45 à 12h30

Pour les résidents ayant besoin d'un accompagnement ou de plus de temps pour manger afin de préserver leur autonomie.

2ème service de 12h30 à 13h30

Pour les résidents autonomes

Le Goûter

Servi entre 15h30 et 16h30

Le Diner

Servi entre 18h15 et 19h15

Vous avez la possibilité de déjeuner avec vos proches. Il suffit d'en informer le secrétariat 48h à l'avance.

Vous pouvez également vous retrouver lors d'une collation ou d'un évènement familial dans l'un de nos salons.

Ceci est valable en dehors de toute alerte sanitaire.

Les lieux de vie

- Trois salles à manger
- Deux salles d'animation
- Une salle de psychomotricité
- Une bibliothèque
- Un salon de détente
- Trois salons où regarder la Télévision
- Un salon d'agrément Louis XV
- Une véranda
- Une terrasse
- Un parc arboré et son terrain de pétanque

Vos interlocuteurs

- Directeur général : M. Didier Kouhana
- Infirmier Coordonnateur (IDEC) : M. Hippolyte Blé
- Secrétariat
- Médecin Coordonnateur
- Psychologue
- Psychomotricien(ne)
- Animateur (trice)
- Infirmières D.E
- Aides Soignantes Diplômées (ASD)
- Aides Médico-Psychologiques (AMP)
- Assistant de soin en Gérontologie (ASG)
- Responsable hôtellerie
- Agents de service hôtelier
- Cuisine
- Agent d'entretien et de réparation

Le médecin coordonnateur

Il est chargé de la coordination des soins au sein de l'établissement.

Le médecin traitant

Deux médecins interviennent à l'EHPAD mais vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, à condition qu'il ait signé une convention de partenariat avec l'établissement.

L'équipe soignante

Les infirmières se chargent des pansements, de la distribution des médicaments, du suivi de tous les actes de soins ainsi que des rendez-vous médicaux.

Les soins de nursing sont assurés par les soignants. Ils accompagnent les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne tel que la toilette, l'habillage, l'aide au repas ou encore la gestion de l'incontinence.

Les intervenants médicaux et paramédicaux

Kinésithérapeutes, ophtalmologistes, audioprothésistes.
Nous avons également un partenariat avec un cabinet dentaire.

Autres intervenants

Coiffeuse, pédicure, esthéticienne.

Vous gardez le libre choix de tous vos intervenants.

L'animatrice

Elle propose chaque semaine de nombreuses animations en fonction des souhaits des résidents : Apéritifs et moments de discussions, gym douce, loto, jeux de sociétés, sorties… Elle organise également des animations à thème et s'occupe du spectacle d'anniversaires chaque mois.

Le psychologue

Il mène des entretiens individuels auprès des résidents qui le souhaitent ou suite à une demande de l'équipe soignante. Il participe au bien-être psychique des personnes. Il mène également des ateliers de stimulation cognitive et de la mémoire. Il participe à l'élaboration et au suivi du Projet de Vie Individualisé de chaque résident.

La psychomotricienne

Elle mène des ateliers ludiques, sportifs, créatifs et de détente dont les objectifs sont le bien-être physique et psychique des résidents. Elle vise à atténuer les manifestations des troubles et maladies liés à l'âge (Alzheimer, Parkinson, troubles de l'équilibre, de la mémoire, dépression, anxiété…).

L'équipe pluridisciplinaire

En réunion de Copilotage, la Direction, l'IDEC, le psychologue, la psychomotricienne, l'animateur, et l'administratif prennent chaque semaine des décisions concernant les résidents, l'établissement, les animations et les différents évènements que nous organisons.

En réunion de transmission, L'IDEC, l'équipe soignante et le psychologue rendent compte de l'état de santé des résidents tous les jours.

Le Projet de Vie Individualisé est établi à l'entrée du résident afin de lui proposer un accompagnement adapté. Chaque année, nous réévaluons le PVI en équipe, en présence du résident et de sa famille, afin d'améliorer la prise en soin. Nous réévaluons également les PVI à chaque alerte de l'équipe soignante.

L'alimentation

Les repas sont préparés sur place par l'équipe cuisine qui respecte les régimes et les textures de chacun (mixé, sans sel, allergies...). Les menus et leurs compositions sont établis en amont par une diététicienne.

La commission menu est composée de l'animateur, de résidents, de l'équipe cuisine et du fournisseur. Elle se réunie tous les trimestres afin d'améliorer les repas et de proposer des plats à thème.

Les grands évènements annuels

Le barbecue est l'occasion de réunir les résidents et leur famille pour un moment convivial et festif !

Autres moments festifs annuels : la kermesse (en juin) et le goûter de Noël

Les partenariats externes

2 fois par mois, nous nous rendons à l'écurie de l'ARSE (Association pour la pratique équestre et la Rééducation par les Sports Equestres) avec un groupe de résidents pour un atelier de médiation équine.

Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Un office catholique a lieu le 2éme mercredi de chaque mois à 15h au sein de l'établissement.

Les petites réparations

Elles sont assurées quotidiennement par l'agent d'entretien et sont comprises dans les frais de séjour. Notre agent s'occupe également des travaux de rénovation et d'embellissement des espaces intérieurs et extérieurs.

L'APA

Un dossier de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) pourra être demandé auprès du CCAS ou du Conseil Général du domicile de secours du résident (dernier domicile où la personne aura résidé plus de 3 mois avant son entrée dans l'établissement). Vous pouvez aussi le télécharger sur le site internet du Département concerné par la demande.

L'APA permet de couvrir le **coût du tarif dépendance** lorsqu'elle est accordée à taux plein, déduction faite du ticket modérateur correspondant au montant du GIR 5-6.

L'APL

Une demande d'allocation Logement peut être demandée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les prestations extérieures

Les tarifs pratiqués par la coiffeuse, le pédicure et l'esthéticienne sont affichés à l'accueil. Les frais sont à régler par vos soins directement au prestataire concerné.

Numéros utiles

Eglise luthérienne (Massy) : 01.69.20.31.06

Communauté Juive : 01.40.82.26.90

Communauté Musulmane (Conseil Régional du Culte Musulman) : 06.11.14.12.66

Nota Bene

La Charte des Droits et Libertés des Personnes accueillies, ainsi que la Charte des Droits et Liberté de la Personne Agée Dépendante sont annexées au contrat de séjour.

Les biens et valeurs personnels

Lors de l'admission, le résident est informé de la possibilité de déposer auprès de la Direction de l'Etablissement ou de la secrétaire, les sommes d'argent, titres et valeurs, livrets d'épargne, chéquiers, cartes bancaires, bijoux (en vertu de la loi n°92-614 du 6 juillet 1992 relative à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés dans les établissements sociaux et médico-sociaux, et du décret d'application n°93-500 du 27 mars 1993 et à la Circulaire Interministérielle du 27 mai 1994).

Ces documents sont déposés au coffre fort et conservés dans l'établissement. Il vous est remis un reçu contenant un inventaire des objets déposés. La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée que pour les articles ayant fait l'objet d'un dépôt.

Les objets abandonnés (retrait non effectué ou objet non déposé) seront remis après une période d'un an à la Caisse de Dépôts et Consignation s'il s'agit de valeurs ou au Service des Domaine pour les autres biens.

Le Bois Joli en images

La Salle d'animation

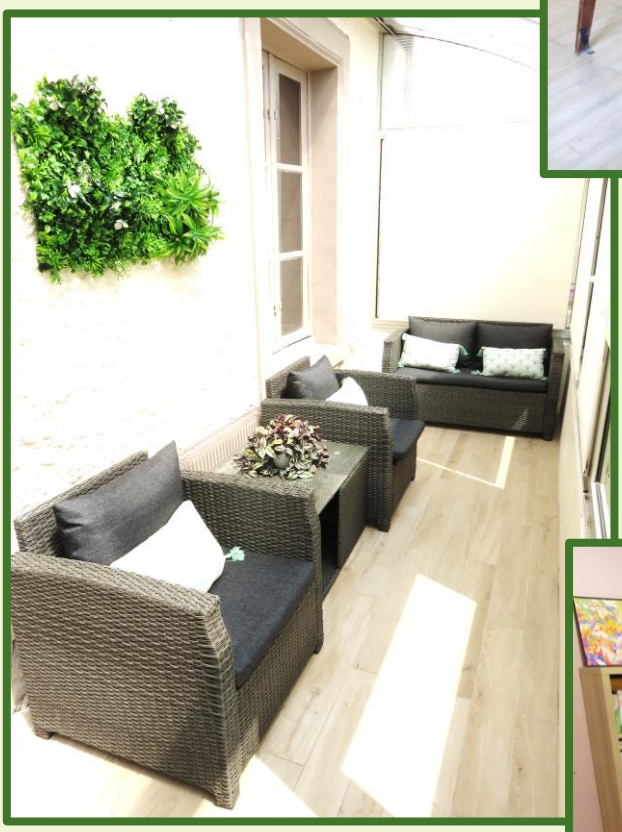

La Véranda

La Bibliothèque

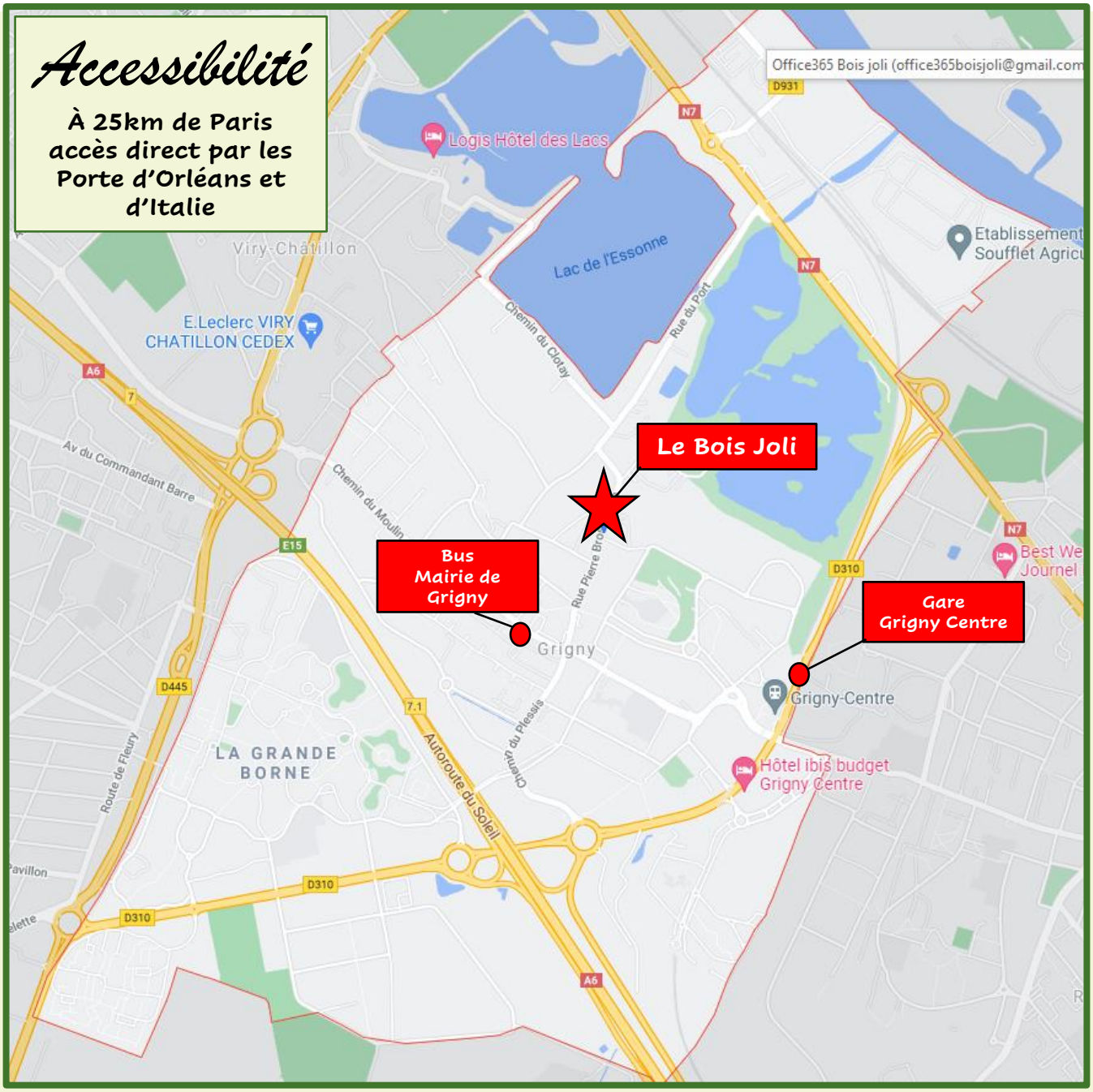

- **Route** : De Paris par la A6 direction Lyon, sortie n°7 Viry-Châtillon puis sortie Grigny.
- **Métro** : Porte d'Italie jusqu'à Villejuif (Louis Aragon), les cars assurent une liaison jusqu'à la Mairie de Grigny.
- **SNCF** : RER D de la gare de Lyon jusqu'à Grigny Centre. Bus 402 ou 501 ou DM 22 jusqu'à Mairie de Grigny.